

AVIS DE TEMPÊTE CÉVENOLE

ENVIRONNEMENT, SANTÉ, PAYSAGES, PATRIMOINE

Destinataires in fine + Lettre ouverte

19 Janvier 2022

Objet: Menace d'industrialisation éolienne de nos espaces ruraux

Madame, Monsieur,

Nous sommes amenés à lancer une nouvelle fois l'alerte concernant les menaces renouvelées d'implantation d'éoliennes industrielles dans nos territoires ruraux, et spécifiquement sur les crêtes et sommets de notre secteur¹.

Ce risque resurgit à l'occasion d'une démarche initiée en juin 2021 par le Ministère de la Transition Ecologique et qui se concrétise en ce début d'année par une cartographie, réalisée par les services de l'Etat en région (DREAL), des zones techniquement aptes à héberger des centrales éoliennes.

Nous invitons tout particulièrement les élus locaux et les propriétaires de parcelles situées sur les hauteurs à anticiper les démarchages éventuels de la part de promoteurs éoliens, et à envisager les conséquences que des tractations actives avec ces derniers ne manqueraient pas d'entraîner au sein de la population.

De fait, l'acceptabilité sociale de l'éolien industriel est en forte baisse dans l'ensemble de l'opinion publique (sondage IFOP de novembre 2021²), et elle est nulle dans les territoires ruraux directement concernés par les implantations d'éoliennes.

C'est précisément cette absence d'adhésion des populations qui a conduit la ministre Mme Pompili à déclencher directement auprès des préfets de Région l'actuel exercice de repérage de sites potentiels³. Nous rappelons ici brièvement les objections citoyennes à la prolifération éolienne promue par les gouvernements successifs des vingt dernières années.

1. Quel que soit le nombre d'éoliennes installées dans le pays (environ 9000 actuellement, le double projeté à l'horizon 2028), il existe des moments dans l'année où la production de la filière devient minuscule pour cause d'absence de vent. Un exemple récent est le 12 août 2021 à mi-journée, où la production des 9000 éoliennes du pays équivalait à celle d'une vingtaine de machines tournant à plein régime⁴.

¹ Les secteurs concernés sont précisés et illustrés à [ADTC Menaces d'industrialisation éolienne Janvier 2022](#)

² <https://www.ifop.com/publication/limage-de-lenergie-eolienne-aupres-des-francais/>

³ La circulaire de Mme Pompili instruisant les préfets est contestée par les associations devant le Conseil d'Etat.

⁴ 51MW exactement de puissance utile, selon les statistiques officielles de RTE France:

<https://www.rte-france.com/eco2mix/la-production-delectricite-par-filiere>

Ainsi, à aucun moment le développement de l'éolien ne dispense le pays d'une infrastructure de production alternative, laquelle doit être à hauteur de la quasi-totalité des besoins du pays, et doit être opérationnelle en permanence pour pouvoir être activée dès que nécessaire.

Cette infrastructure repose, aujourd'hui comme à tout horizon raisonnablement prévisible, sur un mix de nucléaire, d'hydroélectricité, de biomasse et d'énergies fossiles (gaz naturel, charbon). Si l'on intègre les limitations physiques évidentes de l'hydraulique et de la biomasse, et qu'on cherche à minimiser, pour des raisons climatiques, le recours aux fossiles, il reste la nécessité d'entretenir un parc nucléaire à hauteur de la puissance actuellement installée, voire plus si les consommations, au lieu de s'infléchir vers la sobriété, sont amenées à croître dans les années à venir.

Ce constat s'impose indépendamment des sensibilités individuelles - sympathie ou aversion - à l'égard du nucléaire. Dans tous les cas, si l'on considère la nécessité de cette infrastructure de production alternative, alors la filière éolienne apparaît clairement comme essentiellement redondante, sauf à vouloir supporter les coûts et impacts de deux systèmes parallèles complets. Ainsi, le développement de l'éolien industriel souffre d'un manque de pertinence énergétique et de légitimité économique.

2. La prolifération éolienne de ces dernières années est également entachée d'un sérieux déficit démocratique:

. La planification procède de façon verticale - objectifs déclinés en cascade du niveau européen au niveau national, puis régional. Les exercices de planification initiés localement sont régulièrement voire systématiquement écartés, ainsi le repérage actuel par les DREAL ignore les schémas éoliens départementaux et ceux inscrits dans les chartes de PNR.

De fait, et de façon assez stupéfiante, le repérage en cours en Ardèche fait complètement abstraction du PNR des Monts d'Ardèche, et évacue quasiment les considérations paysagères.

. Les critères administratifs de faisabilité des projets ignorent les impacts locaux des implantations sur les populations, sur l'économie résidentielle et touristique, sur la valeur du foncier bâti, et sur l'attractivité générale du territoire.

Là où des réglementations existent - impacts sur l'environnement et sur la santé - celles-ci sont notoirement impropres à assurer un cadre de vie décent aux populations impactées. Pour ne citer qu'un exemple, on attend toujours les explications de la DREAL Pays de Loire concernant le décès (surmortalité) de plus de 400 bovins à proximité des éoliennes de Nozay (Loire-Atlantique) depuis leur mise en fonctionnement il y a six ans⁵.

. Les procédures de "consultation" du public sont insincères, les objections de substance étant généralement écartées. Or la démocratie environnementale est une revendication légitime et même un droit des populations. Deux fédérations nationales regroupant 1500 et quelques associations viennent, s'appuyant sur un positionnement récent de l'ONU, de saisir la Commission Européenne à ce propos, cette dernière ayant déjà, en 2020, adressé une mise en demeure à la France pour non-respect des règles d'implication du public dans les décisions impactant l'environnement⁶.

⁵ https://actu.fr/pays-de-la-loire/puceul_44138/eoliennes-tueuses-de-nozay-vers-l-arret-du-parc-des-quatre-seigneurs_39420093.html

⁶ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/INF_20_859

. L'essor de l'éolien industriel est largement perçu comme une dynamique inspirée par les profits financiers à l'avantage de quelques-uns et au détriment de la population générale. Sur le terrain, quasiment tous les projets ont un impact clivant très dommageable sur la cohésion sociale.

Ce tout dernier point est particulièrement prégnant dans le contexte de notre périmètre local. Les habitants de notre secteur sont déterminés à vivre dans un environnement de qualité, et toute initiative impliquant des impacts négatifs sur leurs conditions de vie, et spécifiquement des risques pour leur santé, est certaine d'entraîner une réaction.

Chacun(e) aura encore à l'esprit les tensions parfois considérables qui ont accompagné les projets éoliens sur le secteur St-Cirgues-de-Prades/Prades/Lentillères (2011-2012), puis Prunet (2014), puis La Souche (2017-2018) ainsi que par ailleurs les projets d'antennes-relais à Prades (2017), à Lentillères (2019), à Mercuer (2021), et encore actuellement à Ailhon. Dans le même ordre d'idées, on pourra retenir aussi le déplaisir généralisé occasionné par les efforts d'ENEDIS pour imposer le compteur-captateur Linky.

En conclusion, nous invitons chacune et chacun à s'appropriier les éléments de positionnement énoncés ici à l'égard de l'actuel exercice de planification éolienne, et, nous l'espérons, à s'en faire l'écho⁷. Nous invitons spécifiquement les représentants de partis et autres acteurs politiques engagés, de près ou de loin, dans les prochaines échéances électorales, à nous faire part de leur point de vue et de leurs éventuelles propositions concernant la problématique abordée ici.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre entière considération.

pour l'association ADTC - Avis De Tempête Cévenole
le président,



Richard Ladet

Destinataires:

Maires & conseillers municipaux du périmètre statutaire ADTC (21 communes)

Copie:

Intercommunalités Bassin d'Aubenas, Beaume-Drobie, Sources & Volcans , Val de Ligne
PNR des Monts d'Ardèche
Député de l'Ardèche – 3^e circonscription
AMF07 - Association des Maires de l'Ardèche
Collectif national Vent des Maires + maires du 07 membres du collectif

*ADTC - Avis De Tempête Cévenole - La Cabanelle, 07380 Saint-Cirgues-de-Prades
contact@adtc07.org*

Nos publications sont téléchargeables sur le site: www.perspectivesecologiques.com (mot-clé ADTC)

Inscription à nos lettres d'information : adresser un courriel intitulé "Inscription" à contact@adtc07.org

⁷ Les élus peuvent par exemple se rapprocher du collectif national "Vent des Maires", auquel adhèrent déjà plus de 500 communes. <https://ventdesmaires.fr>